



# HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouméa, le 24 novembre 2020

### - 25 NOVEMBRE 2020 - JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE A L'ÉGARD DES FEMMES ET PREMIER ANNIVERSAIRE DU GRENELLE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

A l'occasion du premier anniversaire du Grenelle contre les violences conjugales, organisé du 9 septembre au 25 novembre 2019 en Nouvelle-Calédonie, un premier bilan est dressé.

Le Grenelle est une initiative du Premier ministre Edouard Philippe afin de faire un état des lieux des violences faites aux femmes, et de prendre des mesures concrètes avec les acteurs concernés, pour lutter contre ce phénomène.

En Nouvelle-Calédonie, des actions fortes avaient été prises par l'État en partenariat avec le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Le bilan de ces engagements pris lors du Grenelle se traduit par un investissement réel de l'Etat dans des actions adaptées aux enjeux calédoniens. Cinq grands objectifs ont été fixés :

1. **Améliorer les connaissances de la réalité du terrain** : L'État soutient financièrement la réalisation d'une enquête « cadre de vie et sécurité » (CVS), qui sera lancée le 25 novembre, à hauteur de 22 millions de francs CFP. L'enquête CVS vise à apporter des indicateurs concrets sur les atteintes dont sont victimes les Calédoniennes et les Calédoniens, ainsi que sur leurs perceptions de ces violences.
2. **Faciliter l'accès des victimes à l'information et au droit** : L'État co-finance le dispositif mobile « Aller-vers », bus itinérant, subventionné à hauteur de 10 millions de francs CFP dans le cadre du contrat de développement intercollectivités entre l'État, la Nouvelle-Calédonie et les 3 provinces. Ce bus, géré par la Croix-Rouge, a vocation à rompre avec l'isolement géographique et le manque d'information sur leurs propres droits dont peuvent faire l'objet les victimes de violences conjugales et intrafamiliales.

A ce titre, les services de l'État ont également apporté des informations pour le développement d'une cartographie numérique sur les points d'accueil et dispositifs d'aide aux victimes sur tout le territoire (CAVAD-NC - <https://georep.nc/carto-thematique/sante-securite-et-civisme/cavad-nc>).

**Contact presse**  
**Cabinet du Haut-commissaire**  
**Bureau de la communication interministérielle**

3. **Améliorer la prise en charge et l'accompagnement des victimes :** Les forces de l'ordre ont mis en œuvre des plans d'évaluation et d'amélioration de l'accueil au sein des brigades de gendarmerie et des commissariats et de traitement des cas de violences intrafamiliales. Leurs équipes ont par ailleurs été consolidées par le recrutement de deux intervenants sociaux, un en zone police et un en zone gendarmerie.

L'État soutient également financièrement le dispositif d'accueil des victimes au CHT par le biais des contrats de développement avec le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Ce dispositif assure une prise en charge pluridisciplinaire des victimes de violences conjugales et intrafamiliales. La participation de l'Etat au fonctionnement du DAV s'élève à 17 millions de francs CFP par an.

4. **Protéger les victimes :** Le dispositif du téléphone grave danger (TGD), du ministère de la Justice mis en place en coordination avec le gouvernement, les services de Justice et l'association ADAVI, permet aux victimes en situation d'urgence d'alerter les autorités compétentes en cas de danger immédiat grâce à un téléphone mobile avec téléassistance et géolocalisation automatique. Par ailleurs, l'État participe au financement de places d'accueil supplémentaires en hébergement d'urgence avec la province Sud, qui assure la préparation du dispositif.
5. **Améliorer la prévention et la sensibilisation :** L'État soutient par le biais de subventions des campagnes de sensibilisation menées par des associations et les services provinciaux dans les îles Loyauté, à hauteur de 1,4 millions de francs CFP.

L'État a également contribué à la création d'un site internet, sur le modèle de celui existant à l'échelle nationale pour que l'accès à l'information soit le plus large possible. Le premier site internet dédié aux violences faites aux femmes, co-construit par les services de l'État et du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, sera inauguré le 25 novembre ([www.stop-violences-femmes.nc](http://www.stop-violences-femmes.nc)).

L'ensemble de ces mesures a porté ses fruits, car **l'augmentation des faits enregistrés de violences conjugales et intrafamiliales** montre que la parole se libère et que les victimes demandent réparation. En comparaison avec les 10 premiers mois de 2019, on enregistre une hausse de 30% de ces faits. **Les femmes sont évidemment les plus concernées, à plus de 80%.** Ces chiffres et ces situations demeurent alarmants, appelant à la responsabilité de tous.

**Janvier-octobre 2020: +30% de faits enregistrés par les forces de l'ordre**  
Par rapport à la même période en 2019

**Le Haut-Commissaire rappelle son engagement et celui des services de l'État aux côtés des autorités calédoniennes, politiques et coutumières, des professionnels et des acteurs associatifs pour lutter contre toute forme de violence à l'égard des femmes. Il encourage toute la société calédonienne à s'engager dans ce mouvement.**

L'engagement de l'État perdurera au-delà des actions précitées qui en témoignent. Trois d'entre elles, « Aller Vers », le site internet « <https://violences-conjugales.gouv.nc> » et l'enquête CVS seront lancées officiellement lors d'une Journée d'anniversaire du Grenelle des violences conjugales, le mercredi 25 novembre au cinéma de la Foa, en présence du Haut-commissaire de la République Laurent Prévost et d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement en charge de la lutte contre les violences intrafamiliales.